



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Conseil des ministres

Mercredi 22 septembre 2026

Le Conseil des ministres a examiné et adopté les dossiers suivants.

Arrêté	2
Prix des hydrocarbures : les tarifs maintenus pour octobre 2026.....	2
Subventions	2
En faveur d'établissements scolaires et d'une association culturelle	2
En faveur d'associations et de fédérations sportives	3
Bilan et perspectives de l'action du Pays sur la commune de Hao	5
Développement touristique	5
Solidarités et proximité face à l'éloignement.....	6
Modernisation des infrastructures du Pays	6
Campagnes de prospections archéologiques prévues en 2027	7
Offre de soins	8
Bilan 2025-2026 de la jeunesse et des sports	9



Arrêté

Prix des hydrocarbures : les tarifs maintenus pour octobre 2026

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté un projet d'arrêté relatif aux prix des hydrocarbures applicables au 1^{er} octobre 2026.

Le contexte international reste marqué par les tensions au Moyen-Orient, l'extension du conflit vers la mer Rouge et les perturbations persistantes du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz. Ces tensions provoquent une nouvelle flambée des cours du pétrole, bien au-delà de 100 dollars US le baril, avec des prix inédits à la pompe à l'international.

Malgré ce contexte inflationniste, le Gouvernement choisit de maintenir les prix des hydrocarbures au même niveau pour le mois d'octobre 2026, afin de ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des ménages.

Subventions

En faveur d'établissements scolaires et d'une association culturelle

La ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture a présenté plusieurs projets d'arrêtés attribuant des subventions de fonctionnement :

- Au titre de la culture, une subvention finance l'organisation du "Ori Tahiti Nui Competitions 2026".
- Au titre de l'éducation, plusieurs subventions financent l'entretien et l'équipement d'établissements scolaires.

Subventions en fonctionnement – Culture	Montant
Association Ori Tahiti Nui, pour l'organisation de la 13 ^e édition du « 'Ori Tahiti Nui Compétitions », au titre de l'année 2026	2 500 000 F CFP
TOTAL	2 500 000 F CFP

Subventions en fonctionnement – Éducation	Montant
Lycée polyvalent de Taravao, pour le contrat d'infogérance de l'année 2026	2 760 000 F CFP
Lycée polyvalent de Taravao, pour la rénovation des peintures de l'internat	458 173 F CFP



École hôtelière de Tahiti, pour la réfection des chaises des restaurants	2 400 000 F CFP
TOTAL	5 618 173 F CFP

En faveur d'associations et de fédérations sportives

La ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la délinquance a présenté l'octroi de subventions de fonctionnement et d'investissement en faveur de structures sportives.

- Au titre du sport, en fonctionnement, ces subventions soutiennent les activités générales de dix-huit associations et fédérations.
- Au titre du sport, en investissement, elles financent l'acquisition de matériels et d'équipements pour sept structures.

Subventions en fonctionnement - Sport	Montant
Association Sportive Tahiti Nui Surf Club	500 000 F CFP
Association Sportive Courir en Polynésie (ASCEP)	200 000 F CFP
Association Sportive Ruahatu	500 000 F CFP
Fédération Tahitienne de Badminton	990 000 F CFP
Association Te Firi Nape	400 000 F CFP
Association Feti'a Nui No Mahina	400 000 F CFP
Association Sportive Paea Oropa'a	400 000 F CFP
Association Section Sportive Jeunesse Marquisienne Football	900 000 F CFP
Association Sportive Mana'Ura Hoe	400 000 F CFP
Association Moorea Golf Club	300 000 F CFP
Association Sportive Culturelle District Vaka de Ua Pou	500 000 F CFP
Association Sportive Tahiti Adrenaline Racing	300 000 F CFP



Association Sportive Club de Natation Tapioi	600 000 F CFP
Association Laheimana	600 000 F CFP
Association Sportive To'a Hine Spearfishing	700 000 F CFP
Association Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Polynésie française	600 000 F CFP
Association Sportive Tautira kids	400 000 F CFP
Fédération Polynésienne des Sports adaptés et handisports	1 500 000 F CFP
TOTAL	9 890 000 F CFP

Subventions en investissement – Sport	Montant
Association Varu Re'a Va'a, pour l'acquisition de deux pirogues de type V3 et d'équipements associés	1 200 000 F CFP
Association Team Manuvero, pour l'acquisition d'une pirogue de type V6	1 000 000 F CFP
Association Sportive Dragon, pour l'acquisition d'un fourgon de neuf places	3 000 000 F CFP
Fédération Tahitienne de Squash, pour le financement de caméras de captation vidéo	693 600 F CFP
Fédération Tahitienne de Squash, pour l'acquisition d'un système de contrôle d'accès et de gestion d'éclairage	322 000 F CFP
Fédération Tahitienne de Squash, pour l'installation d'équipements réseaux et internet	274 200 F CFP
Fédération Polynésienne de Golf, pour l'acquisition de deux voiturettes de golf	2 380 000 F CFP
Fédération Polynésie Taekwondo, pour l'acquisition de matériel de combat	3 278 160 F CFP
Fédération Tahitienne de Cyclisme, pour l'acquisition de quatre vélos de route et de quatre vélos tout-terrain	4 102 000 F CFP
TOTAL	16 249 960 F CFP



Bilan et perspectives de l'action du Pays sur la commune de Hao

À l'occasion du Conseil des ministres délocalisé dans la commune de Hao, le Gouvernement a présenté un ensemble de communications dressant un état des lieux des actions conduites par le Pays dans la commune.

Développement touristique

Le Président de la Polynésie française a présenté une communication relative au bilan et aux perspectives de développement touristique dans la commune de Hao.

Ce bilan dresse un état des lieux du tourisme local et présente les premières orientations issues d'une concertation territoriale conduite du 29 au 31 juillet 2026. Cette démarche s'inscrit dans la nouvelle stratégie touristique de la Polynésie française 2027-2035, "A Feruri Tātou".

Le tourisme ne constitue pas, aujourd'hui, une composante structurante de l'économie de Hao. Marquée par son rôle de base logistique du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), la commune dispose pourtant d'atouts réels : un aéroport, un vaste lagon et une passe. Les acteurs locaux y voient une possibilité de diversification économique, susceptible de créer des activités complémentaires et de contribuer au maintien des jeunes sur l'île.

L'offre d'hébergement demeure limitée à quatre structures, pour une capacité déclarative d'au moins 40 places. Les habitants privilégient un développement progressif de pensions de famille, plutôt qu'un grand complexe hôtelier. Plusieurs ressources restent à valoriser, dont le lagon, la pêche, les sites archéologiques et l'artisanat.

Le potentiel nautique est identifié comme un levier immédiatement mobilisable. Un projet de plateforme de carénage est envisagé dans le secteur du quai Louarn, afin de positionner Hao comme une base de services pour les Tuamotu de l'Est. La croisière constitue une autre piste de développement, à l'image de l'accueil ponctuel de l'Aranui, à Amanu.

La desserte aérienne demeure le principal frein identifié par les élus, les professionnels et les habitants. Le régiment du service militaire adapté (RSMA) est quant à lui un levier de formation pour les métiers du tourisme. La commune porte par ailleurs un projet d'aménagement d'un parc public d'environ 17 000 m² en bordure du lagon, destiné en premier lieu aux habitants.

Les échanges issus de la concertation dégagent une orientation partagée : faire émerger une offre à taille humaine, fondée sur le lagon et le patrimoine, plutôt que de reproduire le modèle des destinations déjà fortement touristiques. Ce développement devra rester proportionné aux capacités de la commune. La disponibilité de l'eau, l'accès au carburant, la gestion de l'assainissement et la sécurisation foncière des sites constituent des préalables à toute montée en charge.



Le Service du tourisme accompagnera, avec la commune et Tahiti Tourisme, la traduction de ces orientations en actions opérationnelles, dans le cadre de la stratégie touristique 2027-2035 et de la future feuille de route de Hao.

Solidarités et proximité face à l'éloignement

La Vice-présidente, ministre des Solidarités, a présenté une communication relative à la subdivision des archipels de la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) et à son action sur la commune de Hao.

Cette démarche présente l'organisation de la DSFE dans les Tuamotu-Gambier et dresse un bilan de son action à Hao, en matière d'aides sociales, de protection de l'enfance et d'accompagnement de proximité.

Dans les archipels éloignés, la dispersion géographique nécessite une organisation adaptée des interventions de la DSFE. La subdivision des archipels couvre les Australes, les Marquises et les Tuamotu-Gambier. Contrairement aux deux premiers, la DSFE ne dispose pas d'implantation permanente aux Tuamotu-Gambier. Les populations y sont suivies par des travailleurs sociaux basés à Tahiti, qui interviennent, sur place, en mission.

La commune de Hao comptait 1 374 habitants au recensement de 2022. Les principaux motifs de saisine de la DSFE concernent l'accompagnement des familles, l'attribution d'aides sociales, la protection de l'enfance et le suivi des personnes vulnérables.

En 2025, Hao représentait 7 % des aides en nature accordées dans les Tuamotu-Gambier. Au 15 septembre 2026, 3,615 millions F CFP d'aides de première nécessité y avaient été délivrées, un montant déjà supérieur à celui de l'ensemble de l'année 2025. Au 7 septembre 2026, 111 familles en avaient bénéficié et 11 enfants faisaient l'objet d'une mesure d'assistance éducative.

Le Fare Ora de Hao, ouvert depuis le 1er décembre 2025, a été officiellement inauguré le dimanche 20 septembre 2026, en présence de membres du Gouvernement et de la commune. Ce dispositif rapproche les services publics des habitants. Ce dispositif s'appuie sur un local, avec deux agents communaux et permet l'intervention à distance de plusieurs services du Pays. Une quinzaine de cartes Fa'atupu ont par ailleurs été délivrées, à Hao, depuis 2026.

L'éloignement limite l'accès régulier aux actions de prévention et d'accompagnement de proximité. Les aides sociales et la prise en charge des mineurs en danger restent des interventions prioritaires de la DSFE. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 12 % de la population de Hao en 2022, ce qui appelle une attention particulière à l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Modernisation des infrastructures du Pays

Le ministre des Grands Travaux, de l'Équipement a présenté une communication relative aux projets portés par le Pays pour accompagner le développement de l'île de Hao.



Trois volets y sont abordés : les travaux routiers, les infrastructures maritimes et les infrastructures aériennes.

En matière de travaux routiers, le bétonnage de la route du village de Otepa, côté lagon, se poursuit. Un premier tronçon de 1 200 mètres a été réalisé en 2025, pour 48,5 millions F CFP en fonds propres de la Polynésie française, depuis la salle omnisport jusqu'à la route côté océan. Un nouveau tronçon, sur la même longueur, sera réalisé en 2027 pour 55 millions F CFP, entièrement financé par le Pays, jusqu'au collège de Hao.

Une partie de la route adjacente à la digue de protection côté océan a été endommagée par la houle. Sa réfection sera effectuée en 2027, en même temps que l'achèvement de deux tronçons du mur de protection, sur une longueur totale de 13 mètres. Le montant de ces travaux s'élève à 20 millions F CFP.

En matière d'infrastructures maritimes, les études pour la rénovation de la marina du village de Otepa se poursuivent. Le projet prévoit le déplacement de la cale de mise à l'eau, la stabilisation des terre-pleins côté mairie et la réparation des murs côté marina. La marina rénovée pourra accueillir une quinzaine de poti māra.

En matière d'infrastructures aériennes, les travaux de mise aux normes du balisage lumineux de l'aérodrome de Hao doivent s'achever d'ici fin 2026, pour un budget de 440 millions F CFP.

Campagnes de prospections archéologiques prévues en 2027

La ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture a présenté une communication relative au patrimoine culturel de la commune de Hao, archipel des Tuamotu. La Direction de la culture et du patrimoine (DCP) y a répertorié vingt-deux sites culturels.

Cette communication présente ce répertoire, accompagné d'un atlas géographique qui permet de localiser les sites. Elle expose aussi les actions de protection, de conservation et de valorisation prévues pour 2027, avec l'appui de la DCP.

Le corpus scientifique et patrimonial reste limité, tout comme la localisation précise des vestiges. Des campagnes de prospections archéologiques sont prévues. Elles visent à inventorier le maximum de structures encore présentes sur les différents atolls. L'objectif est d'améliorer la gestion, la conservation et la protection des sites archéologiques. Il s'agit aussi de favoriser la réappropriation, par les habitants, de leur culture, de leurs coutumes et de leurs traditions.

La commune de Hao est située dans l'archipel des Tuamotu. Elle est composée de trois communes associées (Hao, Amanu et Hereheretue), qui comptent douze atolls. En 2022, elles regroupaient respectivement 1 009, 154 et 64 habitants.

À Hao, l'archéologue Kenneth EMORY a répertorié plusieurs marae au début des années 1930. L'atoll est devenu à partir des années 1960 une base majeure du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Aucun autre site culturel n'y est recensé. Aucune



étude archéologique n'y a été menée depuis le passage de l'archéologue, probablement à cause de la place particulière que Hao a tenue dans l'histoire des essais nucléaires en Polynésie française.

À Amanu, douze sites sont répertoriés, essentiellement des marae. Leur état de conservation est méconnu, car ils n'ont pas fait l'objet de récolement depuis leur inventaire en 1985 par l'archéologue Eric CONTE. À Rekareka, cinq sites ont été retrouvés (trois marae et deux zones de fosses de culture). À Tauere, cinq sites sont également inventoriés (trois marae et deux zones de fosses de culture).

Aucune donnée culturelle n'est répertoriée sur la commune associée de Hereheretue. Ses atolls n'ont pas fait l'objet de prospections archéologiques au regard de leur éloignement géographique, ce qui ne signifie pas l'absence de site culturel.

Amanu est associé aux premières explorations européennes des Tuamotu. Des vestiges de canons retrouvés sur son récif sont longtemps associés à l'épave possible du San Lesmes, navire espagnol disparu dans le Pacifique au XVI^e siècle. La christianisation a laissé des traces dans le paysage. À Amanu, l'ancienne église Saint-Paul de Hikitake date de 1875. À Hao, l'église Saint-Pierre de Otepa est construite autour d'une église en bois de 1870.

Les traditions orales sont marquées par les figures de Munanui et de Tuohea. Les activités économiques reposent principalement sur la pêche, la coprahculture et dans certains atolls, la perliculture.

Offre de soins

La ministre de la Santé a présenté une communication relative à l'offre publique de soins de la commune de Hao, qui s'appuie sur le centre de santé de Hao et les postes de santé de Amanu et de Hereheretue.

Cette communication dresse un état des lieux de cette offre de soins et de son organisation, ainsi qu'un bilan de l'activité du centre de santé pour 2025 et 2026.

Située à 920 km de Tahiti, la commune de Hao compte 1 227 habitants, répartis entre Hao, Amanu et Hereheretue.

Dans ce secteur isolé des Tuamotu, le centre de santé de Hao constitue le principal point d'appui sanitaire pour la population. Sa permanence des soins est garantie en continu par un infirmier, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le centre s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de 8 agents, dont 2 infirmiers, un chirurgien-dentiste et une assistante dentaire.

En 2025, plus de 5 800 actes de soins ont été réalisés à Hao, témoignant d'une activité importante et en forte progression. En l'absence de médecin installé de façon permanente, la couverture médicale repose actuellement sur des missions régulières de médecins des Tuamotu-Gambier, complétées par la télé médecine et la télé régulation depuis Tahiti.



Les postes de santé de Amanu et de Hereheretue assurent quant à eux une présence sanitaire de proximité, avec un référent de santé sur chacun de ces deux atolls. Leur isolement géographique rend toutefois l'accès aux soins plus complexe. Une mission médicale pluridisciplinaire a ainsi été organisée à Hereheretue en juin 2026, permettant à l'ensemble des habitants présents sur l'atoll de bénéficier d'un suivi médical, gynécologique et dentaire.

Le dispositif repose également sur la coordination des évacuations sanitaires et sur le recours à la télémédecine, qui permettent de limiter certains déplacements vers Tahiti et de faciliter l'accès à des avis spécialisés.

Bilan 2025-2026 de la jeunesse et des sports

La ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la délinquance a présenté une communication relative au bilan des actions et projets 2025-2026 de la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), sur la commune de Hao.

Cette communication dresse un état des lieux du soutien apporté aux associations sportives et des actions en faveur de la jeunesse sur la commune.

En 2025, cinq associations sportives de Hao ont été soutenues par des aides en nature, pour un montant total de 500 000 F CFP. Ces aides ont financé l'acquisition de matériel, notamment des rames et du matériel de volley-ball. Aucune aide en nature n'a été attribuée au titre de 2026 et aucune demande de subvention de fonctionnement ou d'investissement n'a été enregistrée sur la période.

Deux disciplines sportives sont représentées à Hao, la pétanque et le va'a. La commune compte 5 clubs affiliés, regroupant 65 licenciés, dont 29 % de femmes. Un établissement d'activités physiques et sportives y est déclaré dans le domaine de la plongée subaquatique.

Le collège de Hao a organisé une formation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) en 2026. Le Régiment du service militaire adapté (RSMA) de Hao a par ailleurs sollicité la DJS pour étudier la mise en place d'une formation au certificat professionnel polynésien d'animateur d'activités physiques de pleine nature, mention "randonnée aquatique".

Sur la période 2023-2026, 10 centres de vacances et de loisirs ont été recensés sur la commune, accueillant au total 778 mineurs. Ces activités, organisées chaque année au collège de Hao par la Fédération des œuvres laïques de Polynésie française (FOL), concernent principalement des adolescents.

La poursuite des échanges avec les acteurs locaux, notamment le RSMA de Hao, doit permettre d'étudier de nouvelles perspectives de formation adaptées aux besoins de la commune.

Service de la communication
PR/COM

